

COMMUNIQUE

Date : 12/10/2023

Objet : Situation de la compagnie

La compagnie a tenu hier un conseil d'administration exceptionnel afin de présenter sa situation financière suite aux 32 journées de blocages auxquelles elle a fait face sur une ou plusieurs de ses destinations. Le manque à gagner est estimé à 180 millions de F CFP sur la période. La compagnie se réserve le droit d'entamer toutes les démarches à sa disposition pour obtenir réparation en regard du préjudice subi.

Ces pertes financières, cumulées avec des charges en forte augmentation (augmentation des coûts des pièces détachées, transport par fret, prestations de maintenance externes de +50%, augmentation du carburant à hauteur de +15%...), le niveau de trésorerie est au plus bas.

La situation est telle que la poursuite de l'activité est menacée à très court terme. Aussi, des mesures d'urgence ont été adoptées à l'unanimité des administrateurs, autour des 3 piliers que la compagnie avait déjà activés lors de la crise covid :

- Un soutien financier des actionnaires
- Des mesures de réduction des charges
- Une optimisation des revenus

Afin de permettre la mise en place de ces actions dans un calendrier serré, la compagnie va immédiatement solliciter le tribunal de commerce afin de se placer sous une procédure de mandat ad hoc. Un mandataire judiciaire sera désigné et aura pour mission d'accompagner la direction sur le redressement financier de la compagnie et contribuera aux négociations nécessaires dans le cadre des 3 piliers mentionnés précédemment.

En cas de reprise des blocages, la compagnie a alerté ses actionnaires et administrateurs précisant qu'elle ne pourra pas faire face financièrement. Des mesures exceptionnelles seront sollicitées auprès des collectivités pour assurer la survie de la compagnie en période d'inactivité, comme cela a pu être le cas lors des confinements liés au covid par exemple.